

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU CALVADOS

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE

Portant inscription d'objets mobiliers
sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets classés
parmi les Monuments historiques

Le Préfet de la région Basse-Normandie
Préfet du Calvados
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques, l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée et, notamment, la loi n° 70.1219 du 23 décembre 1970 ;

Vu le décret du 18 mars 1924, pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

Vu le décret n° 71.858 du 19 octobre 1971, pris pour l'application de la loi du 23 décembre 1970 ;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers du Calvados, en date du 15 juin 1990 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : Les objets mobiliers ci-après désignés, propriété de la commune, sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets classés parmi les Monuments historiques :

BEAUMAIS - Eglise :

- Maître-autel, tabernacle et exposition, bois, XIXe siècle (vers 1874) ;
- Autel secondaire nord, "tabernacle" et retable, bois, XIXe siècle (vers 1874) ;
- Autel secondaire sud, tabernacle et retable, bois, XIXe siècle (vers 1874) ;
- Confessionnal, bois, XVIIe siècle et XIXe siècle ;
- Fonts baptismaux, calcaire, bois et plomb, XVIIIe siècle (1er tiers ?) ;
- Bénitier (1), calcaire, XVe siècle ;
- Bénitier (2), calcaire, XVIIIe siècle (1er tiers ?) et XIXe siècle (2e moitié) ;
- Chaire à prêcher, bois, XIXe siècle (1ère moitié ?) ;
- Ensemble de deux stalles, bois, XIXe siècle ;
- Ensemble de trois tabourets de chantre, bois, XIXe siècle ;
- Ensemble de douze bancs d'église (1), bois, XVIIIe - XIXe siècles ;
- Ensemble de trente huit bancs d'église (2), bois, XIXe siècle (vers 1874) ;
- Statue : Vierge à l'Enfant, plâtre, XIXe siècle (1er quart ?) ;
- Statue : saint Jean Baptiste, plâtre, XIXe siècle (1er quart ?) ;
- Statue : Christ en Croix, bois, XIXe siècle (2e moitié) ;
- Cadre de l'établissement du chemin de la Croix, bois, XIXe siècle (1874) ;

- Ensemble de quatorze tableaux : le chemin de la Croix, peinture sur toile, XIXe siècle (1874) et leur cadre, bois, XIXe siècle (1874) ;
- Bannière de procession : L'Immaculée conception et Saint Joseph, soie brodée, peinture sur toile et bois partiellement doré, XIXe siècle ;
- Ensemble de six chandeliers d'autel, bois doré, XVIIIe siècle (4e quart) ;
- Ensemble de cinq lustres, verre et métal, XIXe siècle.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le maire de Beaumais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


30 AOUT 1993

✓ Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Michel SAPPIN



Pour ampliation
Le Chef de Bureau,


Patrick GALAND